



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juillet 2026

BIOMÉTHANE : LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT COMPROMETTENT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA PPE3 POUR 2030 EN SACRIFIANT LES PROJETS AGRICOLES

L'AAMF, France gaz renouvelables, le SER et France Gaz expriment leur incompréhension et vive inquiétude face aux annonces présentées lors du Groupe national d'échanges sur le biogaz du 25 juin. Si les avancées sur les certificats de production de biogaz (CPB) constituent un signal positif, elles ne peuvent justifier une remise en cause brutale, sans aucune concertation avec les acteurs de terrain, du principal mécanisme de soutien à la filière alors que les CPB ne sont pas pleinement opérationnels.

CPB : la visibilité, condition nécessaire mais non suffisante

La filière salue les annonces visant à renforcer la visibilité sur les CPB, **notamment la stabilisation de la trajectoire à partir de 2032 et l'ouverture du dispositif aux nouvelles technologies de production.** Elle demande toujours, une monotonie des volumes dans le temps, une indexation de la pénalité et une mise en œuvre au plus tard en septembre afin que le dispositif soit complet.

Fin du tarif d'achat : le gouvernement condamne le développement des projets agricoles

En l'absence d'un dispositif concerté et adapté au portefeuille de projets français, le tarif d'achat demeure indispensable, plus particulièrement pour les projets agricoles. Les évolutions annoncées : baisse des volumes éligibles, du plafond et révision des paramètres économiques, toucheront prioritairement les projets agricoles actuellement en développement, dont la majorité se situe entre 10 et 20 GWh/an.

La recherche du meilleur coût pour l'énergie est légitime, mais l'introduction précipitée d'un mécanisme d'appel d'offres n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux. Cette logique ignore l'essentiel de la valeur créée par la méthanisation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la transition agricole, la souveraineté alimentaire, la réduction de la dépendance aux engrais importés et le développement économique des territoires. **La méthanisation n'a de sens que si elle se développe aussi avec les agriculteurs.** C'est cette ambition que portent les associations de la filière et que les pouvoirs publics mettent aujourd'hui en danger.

Alors que les CPB ne seront pas encore pleinement opérationnels avant la publication du décret, **réduire immédiatement le tarif d'achat reviendrait à bloquer tous les projets de nouvelles installations.** De plus la mise en œuvre non concertée et précipitée d'un mécanisme d'Appel d'Offres crée de l'incertitude, alors même que les financeurs réclament de la visibilité. **La filière demande au Gouvernement de suspendre cette révision pour engager sans délai une concertation afin de préserver les investissements déjà engagés, de conserver la dynamique de développement des projets et de démontrer son soutien réel au développement de la méthanisation agricole.**

Une ambition en recul

Au-delà des mécanismes de soutien, **la filière regrette le recul des ambitions pour le biométhane**. Outre la baisse de volume concernant le soutien public, la trajectoire sans ambition proposée pour la mobilité et l'absence de dispositif pour décarboner l'industrie via l'utilisation de biométhane vont à contresens des besoins de décarbonation et des objectifs fixés par la PPE. Miser sur l'essor de ces contrats, sans dispositif complémentaire d'accompagnement, alors qu'ils sont quasi inexistantes aujourd'hui est incompréhensible .

Le gouvernement a affirmé que le biométhane est une solution de souveraineté énergétique, de décarbonation et de développement des territoires. Alors même que le monde agricole et la filière des gaz renouvelables se sont inscrites dans la dynamique de la PPE3, pourquoi la mettre en risque par une décision budgétaire précipitée ?

À propos de France gaz renouvelables (FGR)

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, La Coopération Agricole, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, GRDF, Gaz et Territoires, NaTran, Swen Capital Partners et Teréga. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz renouvelables dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr

À propos de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF)

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) fédère, représente et défend les intérêts des agriculteurs méthaniseurs. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...). L'association compte 600 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole... www.aamf.fr

À propos du Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Il est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

À propos de France gaz

France gaz (www.francegaz.fr) est le syndicat professionnel représentant la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène). France gaz regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique. Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, du Medef, France gaz est également membre des associations européennes : Eurogas, Marcogaz ainsi que de l'Union Internationale du Gaz. Suivez-nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/france-gaz).